



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 12 décembre 2018

n°164/H030

## COMMISSION «TERRITOIRES»



Réunion du 18 octobre 2018

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
DOCUMENTS.....	22
AVIS D'OPPORTUNITÉ ÉMIS EN COMMISSION.....	23

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

LA COMMISSION TERRITOIRES

- 18 octobre 2018 -

---

Président : Pierre-Philippe COMBES, CNRS, Université de Lyon et Sciences Po Paris.

Rapporteurs : Michel DUEE, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)  
Luc BRIERE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Claire JOUTARD (01 87 69 57 17)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	<a href="#">4</a>
.I EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DU PROJET D'ENQUÊTE STATISTIQUE - Enquête Mobilité Certifiée Cerema.....	<a href="#">4</a>
.II LES ENJEUX DE LA MESURE DES INÉGALITÉS TERRITORIALES.....	<a href="#">7</a>
.III L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MOYEN TERME : LES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS.....	<a href="#">12</a>
IV. PRÉSENTATION DES AVIS DU MOYEN TERME 2019-2023.....	<a href="#">13</a>
CONCLUSION.....	<a href="#">21</a>

## Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BACCAINI	Brigitte	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
BARON	Jean-François	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BEURIENNE	Eliane	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
BOHLAY	Thomas	Agence d'urbanisme de Bordeaux
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales - Département des études et statistiques locales
CHRISTIAN	Barbara	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
COMBES	Pierre-Philippe	CNRS, Université de Lyon et Sciences Po Paris.
DARRIAU	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
DEGRON	Robin	France Stratégie
DORÉ	Gwénaél	Consultant
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUÉE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
DURAN	Patrice	École normale supérieure
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GOURIO-MOUSEL	Françoise	Encyclopédie du Développement durable
GUILLABERT	Anne	Préfecture Région Auvergne-Rhône-Alpes
GUYMARC	Gaël	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
HONORAT	Pascale	Conseil national des barreaux
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LE HIR	Boris	France Stratégie
LEROUX	Isabelle	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
LEVY	David	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MANGENEY	Catherine	Observatoire régional de santé d'Île-de-France
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MONSO	Olivier	Ministère de l'Éducation nationale
MORTIER	Pierre	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PERRAIN	Laurent	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
PONS	Yannig	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
ROUGIER	Thomas	Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)
SCHNEIDER	Jean-Luc	Ministère de l'Économie et des finances - Direction générale du trésor (DGT)
SZABO	Cédric	Association des maires ruraux de France (AMRF)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
THOMAS	Michel	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
VUGDALIC	Suvani	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence Pierre-Philippe COMBES.

## INTRODUCTION

### Pierre-Philippe COMBES

Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue à la commission « Territoires » du Cnis. Je tiens à saluer l'arrivée de Claire Joutard, la nouvelle responsable de cette commission en remplacement de Catherine Beller, ainsi que notre nouveau rapporteur, Luc Brière.

### Michel DUEE, Insee

J'étais déjà co-rapporteur au titre de mes anciennes fonctions à la DGCL. Je suis de nouveau co-rapporteur, en tant que chef du département de l'action régionale à l'Insee.

### Luc BRIERE, DGCL

J'ai remplacé Michel Duée à la DGCL et je suis co-rapporteur de la commission à ce titre.

### Pierre-Philippe COMBES

Cette commission a pour but d'étudier les propositions d'avis pour le moyen terme 2019-2023. Avant cela, nous allons examiner un projet d'enquête mobilité proposé par le Cerema. J'effectuerai ensuite une petite présentation assez générale de l'état de la recherche en économie urbaine et géographique sur les inégalités territoriales pour vous montrer les enjeux en termes de données et les questions que posent de telles recherches. Après une présentation de la façon dont le programme de moyen terme a été construit, nous examinerons les avis eux-mêmes, par groupe de deux ou trois, qui donneront lieu à une discussion. Nous ne procéderons pas à la reformulation des avis en séance pour ne pas perdre de temps. Ces avis vous seront transmis après la séance, puis validés par le bureau du 5 décembre 2018, puis par l'assemblée plénière du 31 janvier 2019.

## I EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DU PROJET D'ENQUÊTE STATISTIQUE - Enquête Mobilité Certifiée Cerema

### Barbara CHRISTIAN, Cerema

Je remercie Patrice Duran, Pierre-Philippe Combes et l'équipe du Cnis d'avoir accepté d'inscrire ce point à l'ordre du jour de cette séance. Vous avez déjà examiné précédemment les enquêtes Mobilité menées au niveau local, qui s'appellent désormais « enquêtes mobilité certifiée Cerema » ou EMC<sup>2</sup>. Nous présentons ces enquêtes pour renouveler l'avis d'opportunité donné en 2013. Nous envisageons par ailleurs d'accéder à la base de données FIDELI conçue et maintenue par l'Insee, qui représente une base de sondage de très bonne qualité.

Ces enquêtes ont pour but d'observer la mobilité des personnes au niveau local. La thématique des déplacements couvre de nombreux domaines et soulève des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé publique. Ces enquêtes permettent de quantifier et de comprendre le comportement des personnes. Il existe d'autres enquêtes plus qualitatives pour appréhender ce sujet, mais les enquêtes du Cerema, en place depuis longtemps, permettent de quantifier les phénomènes. Enfin, elles représentent un entrant des modèles de demande locaux de déplacement qui mettent en relation l'offre de transport et la demande de transport pour tester la mise en place de nouvelles infrastructures. Des modèles existent au niveau national et au niveau local, notamment pour implémenter des réseaux de transport en commun ou de nouvelles infrastructures routières en zone dense. Elles permettent à la fois d'agir et d'évaluer *a posteriori* l'effet des politiques de transport. Ces mesures sont nécessaires à l'échelle locale comme à l'échelle nationale. Les enquêtes que je vais évoquer servent à l'échelle locale.

À l'origine, les enquêtes ménages déplacements (EMD) ont été mises en place par le ministère des Transports, puis par des organismes qui constituent le réseau scientifique et technique du ministère - le CETUR, le SETRA et, sans doute le plus connu, le CERTU qui coordonnait la mise en œuvre de ces

enquêtes avec son label « standard CERTU ». Le CERTU, le SETRA et les CETE ont été regroupés au sein du Centre d'étude des risques de l'environnement, de la mobilité et de l'aménagement (Cerema), qui est devenu un établissement public. Le CERTU accompagne le processus de décentralisation des collectivités territoriales en proposant un support méthodologique dans l'implémentation des politiques publiques. Il joue également un rôle d'expert pour le compte du ministère pour alimenter l'écriture de lois, décrets.

Ces enquêtes se sont mises en place dans les années 1970 dans les très grandes agglomérations, avant d'être étendues progressivement à d'autres types d'agglomérations. Les EMD étaient réalisées en face à face. À compter des années 2000, elles se sont développées dans les villes moyennes *via* les EDVM (enquêtes déplacements villes moyennes). Les périmètres ont également été étendus autour des villes centres pour bien prendre en compte le bassin de déplacement à travers les EDGT (enquêtes déplacements grands territoires). Ces enquêtes ont reçu un avis d'opportunité il y a cinq ans. Nous rénovons actuellement ce dispositif avec les EMC<sup>2</sup>, en veillant à conserver une comparabilité des indicateurs dans le temps. L'avis rendu en 2013 est consultable sur le site du Cnis, avec les documents associés.

Les EMD s'effectuaient auprès des ménages en face à face. Les EDVM sur les villes moyennes couvraient rarement des villes seules ; elles s'étendaient plutôt aux SCOT. Pour les EDGT, le centre était toujours interrogé en face à face, mais le pourtour donnait lieu à une enquête par téléphone. D'autres enquêtes déclinant le standard CERTU ont été réalisées dans certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la région Rhône-Alpes. L'EGT, l'enquête menée Île-de-France, est toujours restée en dehors du standard CERTU, même si elle s'inspire fortement de ses concepts. La fréquence de ces enquêtes a augmenté dans le temps, notamment avec le développement de l'opération sur les villes moyennes. Ces enquêtes sont généralement menées tous les dix ans par les collectivités pour accompagner les exercices de planification ; elles permettent d'évaluer les résultats du plan précédent et de fixer les objectifs du plan à venir.

La rénovation du dispositif vise à réduire le coût des enquêtes tout en recueillant plus d'informations. Pour ce faire, nous avons choisi un mode de collecte un peu moins coûteux que le face à face. Nous allons introduire plus massivement l'interrogation par téléphone, en l'utilisant aussi en cœur de ville. Nous souhaitons aussi mixer les interrogations en face à face et au téléphone, y compris dans des zones périurbaines. Les protocoles se révèlent légèrement différents puisque, dans le cadre d'une enquête en face à face, nous interrogeons toutes les personnes du ménage. Pour effectuer une analyse de vulnérabilité ou d'utilisation du parc de véhicules, nous avons besoin d'obtenir la description de toutes les personnes du ménage à un moment donné. Ces questions touchant plus fortement les zones périurbaines et rurales, il nous a semblé dommageable de nous priver d'une partie de la collecte en face à face sur ces territoires. La rénovation permet donc de réintroduire ce mode de collecte dans ces zones, sans faire augmenter le coût de l'enquête. Avec l'introduction de cette partie téléphonique, nous souhaiterions avoir accès à la base de sondage FIDELI qui comporte, outre les noms et adresses, les numéros de téléphone. Aujourd'hui, si nos bases de sondage ne sont pas biaisées au départ, la phase d'enrichissement de nos fichiers est source de biais. Or la base FIDELI nous permet de l'éviter en partie. Pour ce faire, nous devons obtenir l'opportunité et passer en Comité du secret, puis devant le Comité du label.

Pour répondre aux demandes croissantes, nous proposons un dispositif modulable. Le cœur de l'enquête historique demeure. Il concerne les personnes âgées de cinq ans ou plus résidant dans le périmètre de l'enquête, pour des déplacements tout motif et tout mode, un jour de semaine hors vacances et week-end. Lorsqu'elle respecte les grands principes du standard Cerema, l'enquête est subventionnée par l'État qui couvre en moyenne 20 % de la collecte, soit un pourcentage non négligeable pour la collectivité qui décide de se lancer dans une telle opération. L'État nous demande cependant de ne pas créer de rupture de séries dans les indicateurs, puisqu'il suit cette source depuis quarante ans.

Au-delà de ce cœur, plusieurs options sont possibles, notamment sur les pratiques de mobilité durant le week-end. Les collectivités sont particulièrement intéressées par les déplacements du samedi, lorsqu'elles rencontrent des problèmes d'organisation des transports. Nous préconisons toutefois que l'interrogation couvre non seulement le samedi, mais aussi le dimanche où les déplacements sont moins nombreux, car cela offre d'autres éclairages sur les pratiques des individus. Le volet « opinion », qui figurait autrefois dans le cœur, a été sorti, les communes ne s'en servant pas toutes. Le volet « fréquence + » représente une mini-enquête à mi-parcours pour tenter de faire un point sur les grands indicateurs de mobilité dans le cadre du suivi des documents de planification. Enfin, nous proposons un volet thématique au choix de la commune, avec une collecte plutôt par internet, déconnectée de l'entretien principal.

L'échéance de l'opportunité en 2018 et notre besoin d'accès à la base FIDELI motivent notre présentation devant cette commission, d'autant que deux enquêtes doivent être lancées en 2019 à Grenoble et Saint-

Étienne. Sur Grenoble par exemple, il est prévu d'interroger les trois quarts du département de l'Isère, soit près de 7 000 ménages et 15 000 personnes.

Des partenariats se nouent autour de ces enquêtes. La décision de lancer l'enquête relève de la collectivité, qui réunit des partenaires. Le Cerema intervient si la collectivité souhaite obtenir la subvention de l'État et standardiser l'enquête. Les opérations sont très souvent menées par des communautés de communes, des SCOT, des métropoles, voire l'autorité organisatrice des transports comme pour Grenoble. Précédemment, des Régions ont également organisé de telles enquêtes, puisqu'elles étaient autorités organisatrices pour les transports ferrés. Leur place devrait s'affirmer dans le temps, les nouvelles lois leur confiant la responsabilité d'autres modes de transport.

Nous passons avec les collectivités des conventions de partenariat public. Par exception au code des marchés publics, la collectivité n'est pas tenue de lancer un appel d'offres pour travailler avec le Cerema. Vous trouverez, dans le document de présentation, la référence à l'article de loi sur le sujet. Cette convention exige de la collectivité et du bureau d'études choisi pour réaliser la collecte qu'ils respectent le standard défini par le Cerema. Nous préparons la collecte et nous la suivons de près. Nous réalisons les redressements et nous générons une centaine de tableaux standards directement utilisables par la collectivité pour ses analyses. Les grandes communes font très souvent des travaux complémentaires. Pour les plus petites communes en revanche, ce matériel constitue le seul dont elles disposent pour effectuer leurs analyses. Lorsque des agences d'urbanisme sont sollicitées, les travaux se révèlent beaucoup plus riches. Les analyses peuvent même déboucher sur des travaux de recherche. Sur Grenoble par exemple, cette opération va vivre pendant près de dix ans, avec des publications périodiques sur des thématiques plus ou moins restreintes de l'enquête.

### **Michel DUEE**

La thématique des transports présente une grande importance et je n'ai pas d'objection à formuler sur ce point. Je m'interroge cependant sur l'utilisation de FIDELI. Avez-vous déjà noué des contacts avec l'Insee ? Est-il possible d'utiliser les numéros de téléphone de cette base pour tirer des échantillons ? Ce point ne figurait pas dans le document que nous avons reçu. Pourriez-vous nous donner quelques précisions ? Par ailleurs, j'ai compris que des résultats agrégés seront diffusés. Les fichiers de production et de recherche seront-ils également mis à disposition ?

### **Barbara CHRISTIAN**

Lorsque les communes travaillent avec le Cerema, elles doivent verser leur base de données détaillées au réseau Quetelet. Pour la recherche, l'accès est libre. Certaines collectivités mettent aussi d'elles-mêmes leurs bases de données à disposition et peuvent nouer des partenariats assez variés avec les organismes qui souhaitent travailler sur ces données. Le Cerema s'astreint à produire une série de tableaux. Dans le cadre des nouvelles lois sur l'open data, nous devrions publier plus largement ces tableaux qui ne sont, jusqu'à présent, communiqués qu'à la collectivité concernée. La rénovation du dispositif va nous permettre de prendre en compte les nouveautés législatives qui entourent les données publiques.

S'agissant de FIDELI, nous avons rencontré Marc Christine du Comité du label et la division de la méthodologie de l'Insee pour voir dans quelle mesure nous pourrions disposer de ces données. Or nous avons besoin de dérouler la procédure devant le Cnis et le Comité du secret pour pouvoir utiliser la base de données FIDELI. L'EGT Île-de-France a déjà eu accès à cette base pour son enquête ménages. Le Comité du secret traite de manière particulière le recours à la sous-traitance et le transfert des données nominatives. Seul le prestataire privé disposera des données nominatives pour effectuer la collecte. La base FIDELI nous servira aussi pour procéder aux redressements. Nous souhaitons lancer une expérimentation avec deux enquêtes, puis nous en dresserons le bilan, sans doute à l'automne 2020. Nous verrons alors de quelle manière entrer en processus courant.

### **Brigitte BACCAINI, Commissariat général à l'égalité des territoires**

Le CGET utilise beaucoup ces enquêtes, en particulier la base unifiée qui présente une grande richesse. Nous l'utilisons non seulement pour des comparaisons dans le temps, mais aussi pour des comparaisons dans l'espace. Les prochaines enquêtes seront-elles ajoutées dans cette base unifiée ? L'ajout de nouvelles questions ne risque-t-il pas de compliquer un peu l'exercice ?

## **Barbara CHRISTIAN**

La base unifiée ne comprend jamais l'intégralité de chaque enquête. Si la mesure de la mobilité en elle-même ne varie pas, chaque collectivité ajoute des questions spécifiques. Celles-ci ne figurent jamais dans la base unifiée qui ne comporte que le cœur de l'enquête. Dans la rénovation que nous envisageons, nous préservons bien ce cœur. J'espère malgré tout que nous améliorerons l'observation, même si cela engendre une rupture de série.

## **Michel DUEE**

Demandez-vous l'avis d'opportunité pour les enquêtes EMC<sup>2</sup> en général ou seulement pour les deux enquêtes de Grenoble et Saint-Étienne ?

## **Barbara CHRISTIAN**

En 2013, nous avons demandé un avis pour l'opération dans son ensemble. Nous pensions demander son renouvellement pour la famille des enquêtes en 2019. Or, comme deux enquêtes devaient démarrer et que nous souhaitions les intégrer dans le processus rénové, nous avons choisi de présenter notre dossier dès cette année. J'ignore si le Cnis nous demandera de nous représenter en opportunité l'an prochain pour l'ensemble de la famille. Le cas échéant, notre dossier ne serait pas très différent de celui que je viens de vous présenter.

## **Pierre-Philippe COMBES**

Le président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette demande d'enquête Mobilité certifiée (EMC<sup>2</sup>) du Cerema.

## **.II LES ENJEUX DE LA MESURE DES INÉGALITÉS TERRITORIALES**

### **Pierre-Philippe COMBES**

Pour donner un peu de matière aux avis qui vont être émis aujourd'hui sur les transports, les revenus, les prix et le logement, nous avons décidé de parler d'une question économique qui va couvrir quasiment l'ensemble de ces avis. J'aborderai les enjeux de la mesure des inégalités territoriales et la notion de « fracture territoriale », que l'on associe parfois à la montée des votes extrêmes dans certaines régions et qui est avancée pour demander et mettre en place des politiques publiques visant à redistribuer les moyens entre les régions. Je vous présenterai brièvement l'état des recherches académiques et les données dont nous aurions besoin pour en savoir plus.

La fracture territoriale est perçue tout d'abord en termes de revenus. La carte des revenus moyens par ménage ou carte des « niveaux de vie » de l'Insee prend le revenu du ménage, le divise par le nombre de personnes du ménage, en pondérant chaque personne de celui-ci. Ainsi, la première personne compte pour 1, tous les adultes de plus de 14 ans comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Cette carte montre que les revenus par habitant pondérés par la composition des ménages sont bien plus élevés dans les grandes villes et tendent à décroître avec la taille des villes. La notion de niveau de vie ne convient pas du tout aux économistes. En général, en économie, le niveau de vie est corrigé par les indices de prix et le coût de la vie. Or cette carte n'est pas corrigée de l'indice des prix ; elle présente les revenus nominaux par tête. Il est également possible de produire des cartes de revenus totaux en faisant la somme de tous les revenus d'une région. Ces cartes affichent encore plus d'inégalités territoriales. La carte présentant la part des diplômés du supérieur en 2013 dans les régions fait apparaître une image assez similaire. Dans les grandes villes en effet, les personnes possèdent un niveau d'éducation plus élevé. Or une première question se pose. Le territoire engendre-t-il des inégalités de revenus ou ne fait-il que refléter des inégalités de revenus entre individus plus ou moins qualifiés ? En fonction du niveau d'éducation, nous pourrions effectivement considérer que les personnes ne se localisent pas au même endroit, ce qui engendre des inégalités de revenus. Dans ce cas, cependant, le territoire ne constitue plus la cause des inégalités de revenus. Il faudrait donc déterminer la part qui résulte du fait que les territoires offrent des opportunités différentes à des personnes identiques et la part qui est liée au fait que les personnes sont différentes.

J'ai travaillé sur ce sujet au cours des quinze dernières années. Le graphique présentant le nombre d'habitants au kilomètre carré en abscisse et le revenu des individus en ordonnée, montre une relation positive entre les deux. En effet, les salaires nominaux comme la productivité des entreprises vont croissant avec la taille de la ville. Les économistes pensent que l'augmentation de la productivité liée à la taille de la ville fait que les entreprises, plus productives, peuvent mieux rémunérer les personnes. Lorsque la densité d'une ville double, le salaire horaire moyen est plus élevé de 5 à 6 %. Le salaire moyen d'une ville d'un million d'habitants peut-être 15 à 20 % plus élevé que celui d'une ville de 100 000 habitants.

En suivant les personnes dans le temps, nous parvenons à distinguer les effets liés aux caractéristiques des personnes et ceux liés à celles de leur localisation. Nous pouvons ainsi déterminer l'augmentation de salaire d'une personne qui, à niveau d'éducation donné, passe d'un emploi à un autre de même nature dans une ville différente, par exemple du secteur automobile à Sochaux au secteur automobile à Poissy. Nous montrons que le salaire augmente bien lorsque la taille de la ville augmente, mais deux fois moins que le salaire moyen de la ville. En fait, entre 50 et 60 % des disparités spatiales de revenu par tête sont dues à des effets de composition, alors que seulement 30 % de ces disparités résultent de la taille de la ville.

Pour savoir s'il existe des différences de niveau de vie entre les régions, il faut corriger l'analyse des revenus nominaux par des indices de coût de la vie dans ces différentes régions. Pour ce faire, nous commençons à disposer de données un peu fines sur le logement. Le lien entre la population de la ville et le coût du logement en prenant en compte les différences de prix au mètre carré des logements et le fait que la part des dépenses des individus pour leur logement diffère entre les villes, correspond à une fonction croissante et convexe. Les prix au mètre carré augmentent avec la taille de la ville, et la part de budget que les individus consacrent à leur logement augmente aussi. En combinant les deux, nous obtenons les variations de coût du logement avec la taille de la ville, et celles-ci sont importantes.

L'économie urbaine théorique prédit bien que lorsque la population d'une ville augmente, les gains de productivité augmentent, mais de manière concave, c'est-à-dire de moins en moins fortement. Lorsque la ville est petite, toute augmentation de sa taille entraîne des gains importants. Au fur et à mesure, ces gains s'épuisent. À l'inverse, les coûts de la vie vont également augmenter, mais de plus en plus fortement. Ainsi, en ce qui concerne les différences de revenu réel (le revenu nominal corrigé du coût de la vie, ce que l'on pourrait appeler le niveau de vie), la théorie prédit qu'une courbe en cloche devrait émerger. Lorsque la taille de la ville commence à augmenter, les gains progressent plus vite que les coûts, le revenu réel augmente. Puis la ville arrive à la taille la plus efficace possible qui maximise le revenu réel. Au-delà, les coûts augmentent plus que les gains, et le revenu réel baisse.

J'ai effectué une première calibration de cette courbe pour la France. En prenant une personne donnée, avec un niveau d'éducation donné, qui travaille dans un secteur donné, avec un salaire nominal et un coût du logement déterminés par la taille (population et superficie) de la ville telle qu'estimés dans nos études "toutes autres choses égales par ailleurs", le revenu réel que cette personne obtient si elle se déplace d'une ville à une autre est tracé en fonction de la population de la ville. Nous constatons que pour les petites aires urbaines jusqu'à 200 000 habitants, la courbe est quasiment plate. Ainsi, les revenus et le coût du logement vont croître, mais les deux se compensent et le revenu réel est relativement stable. Au-delà de 200 000 habitants en revanche, la courbe plonge de plus en plus fortement. Ainsi, une même personne dans le même type d'emploi aura un revenu réel à Paris inférieur de 20 % à celui qu'elle percevrait dans une ville française de 200 000 habitants. Pour Lyon et Marseille, le différentiel s'établit à - 8 %. A Toulouse et Bordeaux, il est à - 5 %.

En termes de fracture territoriale, cette analyse prenant en compte le coût du logement renverserait donc le constat que nous pourrions dresser à partir des revenus nominaux. À caractéristiques données, une personne voit son revenu réel diminuer avec la taille de la ville. Toutefois, ces travaux restent à compléter car l'étude ne porte pour le moment que sur le salarié moyen du secteur privé, en ne prenant en compte que son coût du logement s'il est locataire. Ce type d'analyse doit être étendu aux autres types de situations, et c'est pour ce faire qu'un plus grand nombre de données doit être mis à disposition des chercheurs et du public pour lesquelles les individus sont suivis dans le temps, avec une information précisément géolocalisées.

Par exemple, nous ne disposons pas des mêmes données pour les retraités et les chômeurs. Il faudrait pouvoir prendre en compte la probabilité d'emploi. Celle-ci se révèle moins bonne à la fois dans les petites et les grandes villes, les villes moyennes étant alors favorisées. Mais dans les grandes villes, les personnes changent d'emploi plus souvent et cette rotation sur le marché du travail permet une croissance de salaire plus importante.



Il existe aussi des différences entre les individus, selon qu'ils sont propriétaires ou locataires. Dans les très grandes villes, les propriétaires réalisent généralement des plus-values sur leur bien immobilier, qui engendrent des gains supplémentaires compensant l'augmentation du coût du logement. Nous disposons de données sur le coût du logement, mais il faudrait aussi prendre en compte le coût des autres biens dont on peut penser qu'il croît également avec la taille de la ville. Mais il existe aussi une préférence pour la diversité de consommation, plus élevée dans les plus grandes villes, qui elle fait diminuer l'indice des prix des autres biens avec la taille.

Enfin, dans un monde où les ménages sont mobiles, des salaires réels plus faibles de 20 % à Paris que dans une ville de 200 000 habitants représentent en fait la valeur des aménités urbaines que l'on trouve à Paris (plus de cinémas, d'universités, etc.). En termes d'"utilité" au sens économique, c'est-à-dire la satisfaction obtenue du salaire réel et de la consommation d'aménités non monétisés, il n'y a alors pas de disparités spatiales. Aux États-Unis, certaines études corrélient les salaires réels avec des aménités de consommation et arrivent à expliquer 80 % des différences spatiales par la qualité du climat, la proximité de la côte, des montagnes, la qualité culturelle, etc, ce qui sous-entend effectivement une mobilité importante des ménages, prêts à réduire leur revenu réel pour bénéficier des aménités locales. Dans ce monde où les personnes sont mobiles par définition, il n'existe pas de disparités territoriales, les disparités monétaires correspondant seulement à la compensation des aménités que la ville propose. En France toutefois, nous ne pouvons quantifier ce phénomène à ce jour par manque de données

Les courbes des gains et des coûts sont bien sûr aussi différentes pour les qualifiés et les non qualifiés. Ces courbes dépendent aussi du niveau géographique considéré. Dans les grandes villes, il existe en effet des disparités entre les quartiers, qui peuvent se révéler plus fortes que les disparités constatées entre les villes. Si les avis de la commission Territoires étaient suivis d'effet, nous pourrions investiguer davantage ce type de questions, compléter notre connaissance des inégalités territoriales et éventuellement intervenir pour les réduire. Dans ce cas, se poserait un autre débat que je ne fais que citer aujourd'hui. Vaut-il mieux cibler les territoires ou les individus ? Si les inégalités résultent en majorité des différences entre individus, de niveau d'éducation par exemple, nous pourrions imaginer des politiques en faveur des individus plutôt qu'envers les territoires qu'ils habitent.

### **Didier LASSAUZAY, CGT**

Quelle échelle de territoire prenez-vous ? Pour les territoires transfrontaliers en particulier, comment parvenez-vous à comparer les données de la France avec celles des pays voisins ? Vous n'avez pas évoqué les mesures de la pauvreté, ni l'accès au numérique qui va constituer un enjeu assez important dans les différents territoires. Enfin, les stratégies régionales sont largement bâties autour des métropoles qui « ruissellent » vers les territoires les plus défavorisés. Sommes-nous en mesure de mesurer les effets de ce ruissellement ?

### **Pierre-Philippe COMBES**

Les aires urbaines françaises sont, pour un certain nombre d'entre elles, à cheval entre deux pays (Lille, Bâle-Mulhouse, etc.). Or pour l'instant, la statistique française se concentre sur la partie française de ces aires. Pour apprécier le prix au mètre carré sur la France par exemple, nous mettons donc un effet fixe transfrontalier pour purger de l'effet transfrontalier. Si nous devons examiner le cas spécifique de Bâle-Mulhouse en revanche, nous devrions ajouter cet effet.

Sur la pauvreté, nous pouvons réaliser le même type d'analyse. Une étude vient de paraître aux États-Unis montrant que les différences relativement importantes de pauvreté entre les villes s'amointrissent fortement quand des indices de prix des biens par ville américaine sont pris en compte. La part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté s'uniformise entre les localisations, parce que le coût de la vie est différent entre les territoires. Cet exercice n'a pas encore été effectué en France.

L'accès au numérique fait justement partie des aménités locales. Dans la baisse du revenu de 20 % à Paris figure peut-être un meilleur accès à la 4G. À Paris, l'éventail d'études supérieures se révèle aussi beaucoup plus vaste qu'ailleurs. Ce graphique vous donne la valeur de tout ce qui ne peut pas se mesurer de façon monétaire. La seule étude réalisée aux États-Unis sur le sujet a montré que quelques variables comme l'accès à la côte, la qualité de la vie culturelle et la criminalité, permettent d'expliquer 80 % des écarts de salaire réel. Une fois ces différences d'accessibilité prises en compte, il n'existerait donc presque plus de

disparités de revenus entre les localisations. Cette conclusion se comprend bien car la qualité de vie d'un territoire incite les personnes à se rendre dans cette zone. Ce faisant, les prix du logement augmentent, ce qui fait baisser le revenu réel. Ainsi, les différences s'équilibrent.

En France, nous ignorons pour l'instant si ces variables d'aménités locales ont le même effet. Au début de nos travaux, nous ne pensions pas que l'augmentation du coût du logement serait si forte qu'elle pourrait contrebalancer les gains nominaux à la concentration spatiale. Avec l'effet de la diversité qui bénéficie aux grandes villes et les prix des biens autres que le logement qui n'augmentent pas tant que cela dans l'espace, je pense que l'effet de prix des autres biens ne joue pas de façon massive en France. Néanmoins, nous ne pouvons pas le quantifier précisément pour l'instant, compte tenu de l'absence d'indice des prix locaux.

### **Brigitte BACCANI**

Quels paramètres votre mesure du coût du logement inclut-elle ? De quelles sources disposez-vous sur le sujet ? Le CGET a réalisé un exercice assez comparable. Nous avons pris dans PERVAL le coût à l'achat des logements que nous avons rapporté au niveau de vie médian des villes, afin de mesurer le nombre d'années qu'il faut à un couple avec un enfant pour acheter un logement. Nos résultats se révèlent similaires, puisque plus les villes sont importantes, plus le nombre d'années pour acheter le même logement est grand.

### **Pierre-Philippe COMBES**

Pour le coût du logement, nous avons travaillé à la fois sur PERVAL pour les transactions immobilières dans l'ancien, et le prix des terrains destinés à la construction de maisons individuelles. Il est difficile de calculer des indices de prix moyen du logement par ville, car les villes diffèrent en termes d'étalement spatial. Si nous calculions une moyenne sur l'ensemble de Paris par exemple, les coûts se révéleraient plus faibles que ce que l'on pense, car certaines personnes résident à grande distance de leur emploi, où le coût s'avère beaucoup plus bas. Dans notre méthodologie, nous prenons donc en compte l'éloignement par rapport au centre et nous nous servons d'un indice de prix moyen sur la ville qui inclut le coût du « commuting ». Cela revient à prendre des prix proches du centre-ville.

Nous considérons non seulement les différences de prix au mètre carré, mais aussi les coefficients budgétaires. Dans les plus petites villes, les gens dépensent moins de 10 % de leur budget dans le logement. À Paris, la moyenne s'établit plutôt à 40 %. Là encore, les données individuelles sur les revenus sont importantes. Avec des données en panel, nous pouvons suivre les personnes dans le temps et comparer le revenu et le coût de la vie pour une personne et son clone dans deux endroits différents. La variable du niveau d'éducation ne suffit pas pour purger l'hétérogénéité entre les personnes. À niveau d'éducation donné en effet, les personnes qui possèdent des aptitudes leur permettant d'obtenir un salaire plus élevé ont tendance à se localiser dans les villes les plus grandes. Nous devons donc purger cet effet pour mesurer l'augmentation des revenus à personne identique.

### **Anne GUILLABERT, Préfecture Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Dans vos calculs, incluez-vous le coût du transport domicile-travail ?

### **Pierre-Philippe COMBES**

Nous ne l'incluons pas en tant que coût monétaire. Nous considérons que si les personnes choisissent assez librement leur localisation dans la ville, lorsque nous constatons qu'une localisation affiche un prix au mètre carré plus faible qu'une autre, la différence entre les deux correspond au surcoût lié au transport. Nous prenons donc la meilleure localisation dans la ville, celle où le coût du transport est le plus faible. Notre indice des prix ne constitue pas la moyenne des prix sur l'ensemble de la ville, mais le prix le plus élevé dans celle-ci. Ce prix représente le point de vue pertinent selon l'analyse économique. En effet, si vous payez moins dans une autre partie de la ville, cela signifie que les aménités sont moins bonnes ou que les coûts de transport sont plus élevés. Il existe alors un transfert entre le logement et les autres consommations mais l'équivalent monétaire de ces pertes est donné par le surcoût par rapport à la localisation "la meilleure" de la ville, c'est-à-dire celle où le coût du logement est le plus élevé, qui est donc prix comme indice du coût de logement et "commuting" de la ville

## **Boris LE HIR, France Stratégie**

Vos courbes montrent qu'un même individu dans le même secteur et avec le même niveau d'éducation est censé être plus productif dans une ville plus dense. N'existe-t-il pas aussi une interférence avec le choix de localisation des individus ? Si nous corrigeons les résultats de toutes les aménités et que nous constatons qu'il n'existe pas de grandes différences entre les villes, cela ne révèle-t-il pas que les critères de découpage ne sont pas suffisamment fins du côté de l'offre pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un effet de productivité et non d'un effet de composition qui n'est pas révélé par une maille trop importante ?

## **Pierre-Philippe COMBES**

Sur les revenus nominaux, nous avons une double géographie : les villes (zones d'emploi ou aires urbaines) et les communes. Au niveau individuel, nous suivons chaque individu dans le temps et nous sommes relativement sûrs qu'il s'agit bien de gains de productivité. Voilà quinze ans, lorsque nous avons commencé à travailler, nous ne pouvions travailler que sur les revenus nominaux. Lorsque nous avons eu accès aux données de TFP estimée sur les entreprises, la relation avec la taille de la ville est apparue encore plus marquée. Sur le coût du logement en revanche, PERVAL ne précise pas les caractéristiques de l'acheteur. Nous n'avons pas des niveaux géographiques suffisamment fins et nous ne pouvons contrôler que par des moyennes communales. Nous ne corrigeons pas non plus les résultats par la structure par âge, alors qu'il peut exister des différences notables. Les données sont désormais géolocalisées sur Sirene, ce qui nous permettra de réaliser des travaux plus précis sur la productivité. Sur les logements, l'Enquête sur les Prix des Terrains à Bâtir commence elle aussi à être géolocalisée. Je ne pense pas qu'une erreur de mesure géographique puisse renverser totalement le constat.

## **Boris LE HIR**

Je m'interrogeais plutôt sur le lien de causalité. Les entreprises sont-elles plus productives dans les grandes villes parce que celles-ci sont plus denses ?

## **Pierre-Philippe COMBES**

Au-delà des panels, nous utilisons des techniques d'instrumentation pour étudier ce sujet. Nous essayons de traiter la causalité inverse, en faisant appel à des instruments historiques, en nous servant de la structure productive d'il y a deux siècles. Les corrections ne sont jamais supérieures à 10-20 %. Nous corrigeons donc ces biais de causalité inverse, mais ils ne constituent pas les plus importants.

## **Jean-Luc SCHNEIDER, Direction générale du Trésor**

Je comprends qu'une partie des inégalités territoriales est due aux structures de qualification des territoires et qu'une autre partie résulte de la densité des villes dans les territoires. Quelle est l'ampleur de cette partie ?

## **Pierre-Philippe COMBES**

Il s'agit en fait de la question principale que nous nous posons à l'origine de notre étude, en 2003. Nous souhaitons connaître le rôle des différences de dotations publiques entre les zones sur les inégalités de revenu. Il s'est avéré que la composition et la taille des villes expliquent 90 % des disparités de revenus nominaux. Et donc les différences de dotations publiques moins de 10 %. Cela ne signifie pas que les biens publics n'ont pas d'impact sur la productivité, mais qu'ils n'ont pas d'effet de productivité localisé. L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle est certes localisé à Roissy mais la France entière en bénéficie. Il augmente autant la productivité des entreprises d'Île-de-France que la productivité de celles de Brest, Marseille ou ailleurs, et donc n'influe pas les différences de productivité entre ces zones.

Je signale tout de même un petit bémol. Nous purgeons aussi des effets de géographie pure (altitude, proximité à la côte, aux frontières), qui rentre dans le chiffre de 90 % donné précédemment.

La question de l'impact des dotations publiques se repose en revanche pour le salaire réel. Nos études sont en cours sur le sujet. Aux États-Unis, les aménités locales (non publiques pour l'essentiel) expliquent deux tiers des différences de revenu réel.

## **Cédric SZABO, Association des maires ruraux de France (AMRF)**

Je m'interroge sur l'impact d'une évolution rapide de l'une des variables. Nous avons vu par exemple l'impact très concret de la hausse des carburants sur le coût des déplacements pendulaires à la campagne. Quel est l'impact sur les mécanismes d'inégalités, voire sur le comportement des individus face à ces évolutions fortes des variables ?

## **Pierre-Philippe COMBES**

Nos estimations sur le prix du logement couvrent la période 2006-2012. Si nous avons connu un pic de prix de l'essence une année donnée, cet effet serait moyenné sur les six ans. Si nous observons une hausse continue dans le futur, nous devons vérifier sur longue période si cette évolution entraîne un effet sur les prix du logement. Nous espérons que l'Insee produira des indices de prix incluant la consommation énergétique des ménages, ce qui nous permettra de compléter l'analyse de l'effet des prix des biens autres que le logement. Le transport représente encore 10 % des dépenses d'énergie des ménages. Pour le moment, nous n'appréhendons qu'indirectement ce poste budgétaire important, via les différentiels intra-ville de coût du logement comme dit précédemment, faute de données.

### **.III L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MOYEN TERME : LES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS**

#### **Cédric AFSA, Secrétariat général du Cnis**

Ma présentation a pour but d'introduire la séquence principale de cette commission. J'évoquerai les résultats des différentes consultations que nous avons menées auprès des utilisateurs de la statistique publique et la façon dont ces résultats nous ont permis d'élaborer le programme de moyen terme, aussi bien dans son contenu que dans sa forme.

Le recueil des besoins s'est opéré par de multiples voies. Le bilan des avis de moyen terme adoptés en janvier 2014 a permis de révéler des besoins insuffisamment couverts ou non traités. Je vous renvoie à la séance de printemps. Nous avons par ailleurs consulté les rapporteurs et présidents des commissions pour capter les demandes exprimées au cours des cinq dernières années ou hors commission, lorsqu'ils sont confrontés à des utilisateurs de la statistique publique dans leur activité. Nous avons utilisé les rapports des groupes de travail du Cnis ou de la Cour des comptes. Les rencontres et colloques du Cnis nous ont aussi permis d'identifier des sujets de moyen terme.

Enfin, nous avons lancé une consultation publique. Nous avons profité des fonctionnalités nouvelles offertes par la refonte du site du Cnis pour mettre en ligne un questionnaire anonyme avec deux questions centrales. Nous demandions aux répondants de lister les cinq sujets considérés comme majeurs et, pour chacun de ces sujets, de motiver leur choix. Nous avons également laissé un espace de commentaire libre. Nous avons recensé 65 répondants de profils assez variés, qui se déclarent tous utilisateurs de la statistique publique. Répondre à ce type de questionnaire n'est pas immédiat, surtout lorsqu'il s'agit de préciser les raisons pour lesquelles ces sujets paraissent importants. Nous avons obtenu 240 réponses sur les sujets majeurs et 85 % des réponses ont été argumentées. Nous avons aussi collecté des besoins supplémentaires dans la zone de commentaires, notamment que l'offre de la statistique publique soit plus lisible et appropriable. Nous avons toutefois relevé une limite. En effet, cette consultation n'a pas permis d'identifier des sujets purement économiques. Il faudra donc adapter la méthode lors des prochaines consultations.

Au printemps, il était apparu nécessaire de recentrer la commission sur des questions territoriales, le foisonnement des avis ne permettant pas de les traiter tous, de disposer de vues d'ensemble d'indicateurs territoriaux pour des besoins de pilotage et d'analyse territoriale, et d'organiser les remontées d'informations produites par les collectivités locales. Des manques avaient aussi été pointés sur la mesure de la fréquentation des services et des équipements, la mesure de la distance « réelle » aux services ou aux équipements, l'analyse du marché local de l'immobilier et du foncier, et enfin sur l'étude de la ruralité.

Dans la consultation publique, un répondant sur trois a cité un sujet relevant de la dimension territoriale. Un sur cinq a évoqué les inégalités économiques et sociales et un sur sept a abordé les aspects d'environnement et de développement durable. Le territoire recouvre différents aspects, qu'il s'agisse de la

production d'indicateurs territoriaux, la géolocalisation, la mobilité, l'offre de services publics, des prix et de la diversité des territoires. Nous avons aussi capté des thèmes ou des méthodes. Il est ainsi apparu important de développer les comparaisons internationales, mesurer la transformation numérique dans différents domaines, exploiter les nouvelles sources de données, conduire des analyses longitudinales et améliorer la lisibilité de l'offre du SSP. Ces résultats confortent les besoins que nous avons observés via les autres modes de recueil.

Le programme de moyen terme comportera deux types d'avis. Aux avis de chaque commission s'ajouteront des avis généraux, à caractère plus transversal, concernant a priori la conduite des comparaisons internationales, la production d'indicateurs territoriaux, l'exploitation des nouvelles sources de données, la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique, le suivi et l'analyse des trajectoires, la mesure des inégalités, le suivi des objectifs de développement durable, la lisibilité des statistiques diffusées par le service statistique public, l'accès des données aux chercheurs et l'allègement de la charge des répondants.

Sur la forme, nous avons établi deux règles que nous veillerons à respecter autant que possible. Les avis doivent rester relativement courts. Ils doivent aussi se concentrer sur les objectifs plutôt que d'insister sur les moyens d'y parvenir, parce que nous considérons que les producteurs sont à même d'identifier et d'exploiter et/ou développer les systèmes d'information pertinents pour répondre aux questions. En outre, cette question est abordée dans les commissions. Ces avis doivent enfin être en nombre limité, de l'ordre d'une dizaine, en lien avec le nombre de réunions au cours du moyen terme, afin de laisser une marge de liberté pour continuer de suivre les sujets en cours et traiter de nouveaux sujets qui n'étaient pas nécessairement inscrits dans le moyen terme.

#### **IV. PRÉSENTATION DES AVIS DU MOYEN TERME 2019-2023**

**Claire JOUTARD, Secrétariat général du Cnis**

Dix avis sont proposés pour la commission Territoires, dont deux avis multi-thématiques, notamment un sur les territoires ultra-marins, deux avis portant sur les outils et méthodes, ainsi que six avis thématiques.

##### **1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

L'avis n°1 fait écho à l'avis général pour toutes les commissions. Il s'agit pour chaque commission thématique de veiller à prendre en compte la dimension infranationale dans ses travaux. Cet avis vise à porter une attention particulière à la mise à disposition des données localisées. Nous savons que de nombreux systèmes d'information sont maintenant à disposition, mais il reste encore à améliorer leur accessibilité et leur lisibilité. Pour ce faire, nous avons rédigé le texte suivant :

*« Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi localisé, ainsi que le coût de la vie à un niveau infranational. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition ».*

##### **2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

L'information statistique sur l'outre-mer était déjà présente dans le précédent moyen terme et de nombreux efforts ont été faits. Ces efforts doivent néanmoins être poursuivis pour disposer d'une information aussi comparable que possible entre les territoires, qu'ils soient métropolitains ou ultra-marins. D'ailleurs, la consultation publique a mis en exergue le besoin de données pour éclairer les politiques qui sont notamment conduites dans la cadre de la loi EROM. Ont notamment été cités le thème de l'environnement, les infrastructures culturelles ou le volet social. Nous vous proposons donc un texte rédigé ainsi :

*« Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines ».*

## **Michel DUEE**

L'un des objectifs consiste à rédiger des avis relativement courts. J'aurais néanmoins souhaité ajouter un élément dans le premier avis pour faire suite à la présentation de M. Combes. Il apparaît très important de disposer d'informations localisées sur les revenus. Il conviendrait donc de mentionner non seulement l'emploi, mais aussi les revenus.

## **Pierre-Philippe COMBES**

J'ignore s'il faut ajouter une mention ou non, mais il est vrai que nous disposons de bien plus d'éléments sur les revenus des salariés que sur ceux des non-salariés ou des bénéficiaires de minima sociaux. Or ces données s'avèrent importantes pour mesurer la pauvreté entre les régions avec des indicateurs pertinents. Il me semblerait donc pertinent de mentionner les revenus.

## **Cédric SZABO**

Il me semblerait également important d'inciter à favoriser le traitement des données, au-delà de leur simple mise à disposition. Aujourd'hui, si nous regorgeons de données, il reste une inégalité structurelle à pouvoir les traiter dans la mise en œuvre des politiques publiques. Je ne suis pas certain que cela relève de la compétence du Cnis, mais il conviendrait d'interpeller les pouvoirs publics sur le sujet. Pour mettre en place les bonnes politiques publiques, disposer de données ne suffit pas ; il faut pouvoir les traiter. Or si nous n'avons pas le personnel pour traiter la donnée, nous tournerons en rond dans l'exercice de nos compétences.

## **Patrice DURAN**

Votre remarque figurera dans le compte rendu de la présente commission.

## **Claire JOUTARD**

Nous ajouterons donc les revenus dans l'avis n°1. L'avis n°2 reste inchangé.

Les deux avis suivants portent sur les outils et les méthodes.

### **3. Délimiter les territoires**

Cet avis s'inscrit lui aussi dans la continuité du moyen terme précédent. Il est aujourd'hui souhaité une meilleure coordination dans les travaux conduits, afin de disposer de zonages révisés, adaptés à l'observation des phénomènes localisés, en particulier sur le marché du travail. La consultation publique a fait émerger notamment le besoin de clarifier la façon de décrire les territoires sans opposer le rural et l'urbain. L'avis est rédigé comme suit :

*« Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés, tels que le fonctionnement du marché du travail, le développement de l'urbanisation et l'influence des villes sur les territoires environnants, ou encore les spécificités agricoles des territoires ».*

### **4. Améliorer le géocodage**

Là encore, de nombreux travaux ont été réalisés sur le géocodage mais ils doivent être développés. Il s'agit aussi de géocoder différentes sources et de poursuivre les travaux de carroyage, pour disposer de données finement localisées, notamment pour analyser les disparités territoriales au niveau infra-communal.

*« Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées) ».*

## **Robin DEGRON, France Stratégie**

Lors de la session de printemps, nous avons longuement débattu sur le devenir des aires urbaines. Vous avez évoqué la nécessité de disposer de zonages révisés, adaptés au besoin d'observation et permettant d'assurer la continuité des suivis, sans l'écrire dans l'avis n°3. Cette question de la continuité des suivis avait constitué un élément central de nos débats. J'aurais aimé que ce souci apparaisse formellement.

## **Cédric SZABO**

Dans l'évolution des rapports qui existent entre les différents types de territoires, nous pourrions proposer un amendement qui consisterait à substituer la notion d'influence des villes sur les territoires environnants à celle d'interdépendance entre les différents territoires pour ne pas instaurer de hiérarchie.

## **Michel DUEE**

S'agissant des zonages, un important travail reste devant nous. L'Insee revoit actuellement les zonages tels que les aires urbaines, les unités urbaines et les zones d'emploi. Pour les aires urbaines, nous allons mettre en place un groupe de travail en fin d'année 2018 ou début 2019. Nous espérons le réunir à deux ou trois reprises pour arrêter, d'ici l'automne 2019, une méthode, afin d'établir la nouvelle version des aires urbaines. Nous envisageons d'ouvrir ce groupe de travail aux utilisateurs, afin de recueillir leurs besoins et identifier leurs utilisations de ces zonages. Des questions se posent notamment sur l'extérieur des aires urbaines et la façon dont ce zonage décrit ces territoires. La question de la continuité devra aussi être traitée. De notre point de vue, le besoin de continuité ne doit pas nous interdire de modifier la définition. Nous pensons plutôt que si nous changeons la méthode, nous devons être capables de redonner le zonage passé avec la nouvelle méthode éventuellement retenue. Je saisis cette occasion pour inviter tous ceux qui le souhaitent à prendre part à ce groupe de travail.

## **Didier LASSAUZAY**

Pour quelle raison effectuez-vous un zoom particulier sur les spécificités agricoles, surtout si vous évoquez l'interdépendance des territoires ? Si on fait un zoom sur les spécificités agricoles, il faut faire aussi un zoom sur les spécificités industrielles.

## **Cédric AFSA**

Nous avons hésité à dresser cette liste car nous savions que de nombreux thèmes seraient demandés. Cette liste se veut illustrative et non limitative des sujets qu'il conviendra de traiter. Nous pouvons éventuellement remplacer « *tels que* » par « *par exemple* ». Nous avons mentionné les spécificités agricoles pour que le service statistique ministériel de l'Agriculture participe aussi aux travaux.

## **Claire JOUTARD**

L'avis n°3 serait donc légèrement modifié. L'avis n°4 resterait quant à lui inchangé.

Je vous propose de passer aux avis thématiques.

### **5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le thème immobilier a été très largement cité dans la consultation publique. S'agissant des prix d'accès aux terrains et aux logements, il est apparu nécessaire de disposer de données fiables et comparables, y compris pour le foncier agricole. D'ailleurs, la commission de printemps avait évoqué l'analyse fine du fonctionnement du marché de l'immobilier dans les territoires et le suivi des dynamiques territoriales qui sont à l'œuvre. L'avis est rédigé comme suit :

*« Le Conseil soutient les efforts entrepris par le service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains, afin de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole) ».*

## **6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

De nombreux travaux ont été menés sur l'occupation des sols et les données sont maintenant mises à disposition à un niveau fin. Néanmoins, les systèmes d'information mis à disposition par les producteurs sont sensiblement différents. D'ailleurs, un avis du moyen terme précédent soulignait le besoin d'une plus grande coordination des producteurs. Aujourd'hui, de nouvelles méthodes sont envisagées, comme la mobilisation des données satellitaires, que Béatrice Sédillot a présentée lors du colloque de juillet dernier. Nous vous proposons donc l'avis suivant :

*« Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes tels que l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti des nouvelles sources de données telles que les photos satellitaires ».*

## **7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Cet avis fait écho à l'enquête que nous avons examinée aujourd'hui. L'avis émis lors du précédent moyen terme invitait à disposer d'une vision globale sur la mobilité dans les territoires. La consultation publique a renforcé ce besoin, en citant très souvent ce thème de la mobilité et en indiquant qu'il était important de prendre en compte tous les déplacements, ainsi que les différentes pratiques (covoiturage, etc.) à un niveau géographique fin, celui des villes. Il s'agit d'éclairer les problématiques locales de transport. Voici le texte proposé :

*« Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'information donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et les services de transport offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies ».*

### **Robin DEGRON**

S'agissant de l'étalement urbain, je conçois les sources évoquées implicitement à travers les données satellitaires. Je ne comprends pas, en revanche, que vous ne fassiez plus mention des données fiscales dont nous disposons de longue date, mais que nous éprouvons des difficultés à exploiter. Ces sources se révèlent beaucoup plus fines, plus faciles d'accès et bien moins coûteuses. Quant au foncier, il existe une véritable urgence à agir. Il paraît important de mesurer le coût pour un Français de vivre à un endroit donné, en fonction de ses revenus et surtout du coût du logement. France Stratégie se trouve au cœur de ces questions de prospective territoriale et nous avons la perception d'une France biaisée, car nous n'arrivons pas à obtenir une vision en solde net. Or vos travaux ont montré que la perception de ce problème est profondément bouleversée. Ces biais orientent des politiques publiques. La question des revenus en solde net s'avère fondamentale pour les Français. L'avis indique que le Cnis soutient les initiatives en ce sens. Il conviendrait à tout le moins de préciser le but et la temporalité, car il serait bon que nous parvenions à ce but à l'issue de ce moyen terme. Nous devons vraiment avancer sur ces questions primordiales. La statistique participe d'un regard politique fondamentalement différent sur les inégalités territoriales. Il faut sortir du soutien et de l'encouragement pour se fixer un objectif de résultat.

### **Michel THOMAS, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)**

L'artificialisation des terres nous préoccupe au plus haut point. Or nous éprouvons encore des difficultés à mesurer ce phénomène. Les données fiscales ne prennent pas forcément en compte l'artificialisation dans son ensemble. Il existe un observatoire de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers depuis 2014, mais il ne fonctionne pas. Tout apport à la mesure de l'artificialisation, compte tenu de l'hétérogénéité des données qui peuvent nous être apportées, va dans le bon sens. S'agissant de l'avis n°5 et du prix du foncier agricole, je m'interroge sur le lien entre la statistique du Cnis et les travaux des SAFER qui, chaque année, publient des données sur le prix du foncier. Nous saluons en revanche le fait que vous ayez mentionné les spécificités agricoles dans l'avis n°3.

### **Pierre-Philippe COMBES**

L'avis relatif à l'occupation des sols faisait référence aux études présentées par Béatrice Sédillot sur l'usage des terrains agricoles. Il faudrait sans doute effectuer un point spécifique sur le foncier bâti, car nous éprouvons encore des difficultés à connaître l'usage des bâtiments (résidentiel, industriel ou commercial), notamment avec les commerces situés au rez-de-chaussée d'immeubles d'habitations par exemple. Dans



ce cas, seuls le cadastre et les données fiscales nous donnent l'information. J'ignore cependant s'il faut inclure ce point dans l'avis n°6 ou le restreindre à l'usage des terres agricoles.

### **Cédric SZABO**

Sur l'avis n°7 relatif aux enjeux de mobilité, n'aurions-nous pas intérêt à intégrer la thématique de la non-mobilité ou de la dé-mobilité ? Aujourd'hui, l'acteur public est amené à faire des choix, notamment d'offre de services, en lien avec la non-mobilité. Le service de portage des repas à domicile en milieu rural par exemple, est étroitement lié à ce phénomène. Si nous évoquons l'évolution du monde du travail, il faudra également appréhender l'augmentation des dé-mobilités liées au télétravail. Nous connaissons les flux, mais pas ceux qui n'existent pas ou n'existent plus, parce qu'il existe une carence ou une impossibilité. Il ne faudrait pas sous-estimer cette question.

### **Barbara CHRISTIAN**

Nous avons construit de petits outils avec les enquêtes ménages déplacements. Les zonages de l'Insee, que ce soit les zones d'emploi ou les aires urbaines, sont largement structurés autour du travail. Or dans les enquêtes de mobilité, nous observons que le motif lié au travail ou à l'école recouvre seulement 30 % des déplacements. Quand on aménage le territoire, il existe de nombreux autres besoins de mobilité que ces types de zonage ne permettent pas de retracer. Nous avons conçu un petit outil qui dessine différents bassins en fonction des motifs de déplacement (travail, achat, etc.) à partir des anciennes méthodes d'agrégation de parties de territoire par itération élaborées par l'Insee. J'ignore si ces cartes se rapprochent des bassins de vie, mais il me semblerait pertinent d'exploiter ces données pour pondérer les analyses dans le cadre des diagnostics territoriaux.

Les territoires ruraux restent les moins bien couverts par les enquêtes de mobilité. En revanche, les travaux tendent à se développer sur l'immobilité. Aujourd'hui, nous interrogeons les personnes uniquement sur leurs déplacements de la veille, mais je milite pour rajouter des questions pour connaître le jour où la personne est sortie pour la dernière fois. Évidemment, cette information ne couvrira que les villes que nous interrogeons. Pour autant, ces villes donnent quand même une tendance des phénomènes à l'œuvre sur d'autres territoires en France.

Enfin, les collectivités rurales ont besoin de connaître l'évolution des comportements. Or la meilleure manière de mesurer ces changements de comportement consiste à disposer de panels relativement vastes, suivis sur longue période. Mes collègues de l'IFSTTAR défendent depuis plusieurs années la panélisation de l'enquête nationale pour identifier les motifs de changement. Certaines collectivités seraient prêtes à investir pour opérer cette mesure sur plus longue période. Pour l'heure, nous interrogeons les personnes sur une journée donnée et nous n'avons même pas de vision sur une semaine. Les collectivités ne disposent pas des infrastructures statistiques suffisantes pour suivre ce phénomène dans le temps et je ne vois pas qui d'autre que la statistique publique nationale pourrait porter ce sujet. Ce besoin ne figure pas dans l'avis. Peut-être n'est-il pas remonté jusqu'à vous, mais nous l'entendons souvent des collectivités avec lesquelles nous travaillons.

### **Pierre-Philippe COMBES**

Aujourd'hui, la recherche utilise des données de téléphonie mobile ou des données de Google. Il est par exemple possible de connaître les temps de transport à 8 heures du matin un jour donné sur l'ensemble des États-Unis. Des études sont peut-être menées sur le sujet en France.

### **Barbara CHRISTIAN**

Nous menons différentes expérimentations sur des panels, avec des réinterrogations par des enquêteurs, ou sur smartphone. Nous observons toutefois que les personnes qui sont prêtes à participer à ces opérations présentent des profils très particuliers. Dans l'enquête régionale Rhône-Alpes étalée sur trois ans, nous avons demandé aux personnes si elles acceptaient d'être interrogées par téléphone, par internet ou à l'aide d'un GPS. 80 % d'entre elles acceptaient une réinterrogation par téléphone, 40 % par internet. Avec un GPS en revanche, elles n'étaient plus que 25 %. L'acceptabilité de ce mode de collecte n'est pas encore bien partagée. Les personnes qui acceptent de participer sont plutôt des « geeks ». En outre, nous nous heurtons à des problèmes de recrutement. Nous essayons de construire un échantillon représentatif, mais nous n'y parvenons pas, du fait de nombreux problèmes techniques. Une application qui fonctionnerait pour tout le monde sur un échantillon représentatif se révélerait coûteuse, car il faudrait implémenter de

nombreuses informations locales (mapmatching) pour pouvoir reconnaître les déplacements et identifier les différents modes de transport et surtout les motifs. Aux États-Unis, les déplacements s'effectuent beaucoup en voiture. En France, l'exercice s'avère un peu plus compliqué. En ville, il s'avère parfois difficile d'identifier les modes de transport par les accéléromètres.

## **Cédric AFSA**

S'agissant des prix de l'immobilier et du foncier, nous pouvons effectivement graduer l'avis. Au lieu d'employer le terme de soutien, nous pouvons indiquer : « *le Conseil demande que les efforts soient poursuivis (...); il réaffirme la nécessité de disposer (...)* ». Nous pouvons même ajouter que « *le conseil demande à être régulièrement informé de l'avancement des travaux* ».

Sur l'étalement urbain, nous avons centré l'avis sur les nouvelles sources de données, mais nous pourrions encourager les acteurs « *de tirer parti à la fois des sources actuelles et des nouvelles données, comme les données satellitaires* ». Enfin, nous reparlerons des données de la téléphonie mobile dans l'un des avis suivants.

## **Claire JOUTARD**

Les avis n°5 et n°6 seraient donc légèrement amendés. L'avis n°7 reste inchangé.

### **8. Estimer la population présente sur le territoire**

Ce sujet se révèle assez nouveau. Il s'agit de disposer de mesures exactes de la population effectivement présente sur le territoire à un moment donné. Pour cela, il faudra sans doute innover, peut-être utiliser de nouvelles sources qui devront être expertisées. Il conviendra aussi de développer et d'utiliser de nouvelles méthodes pour localiser ces populations très précisément. L'avis est donc rédigé comme suit :

*« Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année ».*

### **9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Cet avis fait suite à celui du précédent moyen terme. Certes, des progrès ont été réalisés, mais il convient désormais de compléter la liste des équipements et services suivis et d'intégrer des critères de fréquentation de ces équipes, comme nous l'avons relevé lors de la commission de printemps, dans l'objectif de mieux appréhender les inégalités territoriales et d'éclairer les populations publiques locales pour favoriser l'implantation des équipements et des services et en faciliter l'accès. À cet égard, nous pouvons signaler les nombreux travaux menés sur l'accessibilité aux soins dans les territoires avec la Drees et l'Insee.

*« Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services ».*

### **10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Il est souhaité d'améliorer les délais de mise à disposition de l'information, mais également d'exploiter davantage les sources détenues par les collectivités locales. L'avis est rédigé ainsi :

*« Le Conseil souhaite que les efforts faits pour mettre à disposition des informations sur les collectivités locales, telles que les finances locales, la fiscalité locale ou l'emploi public local, se poursuivent. Il encourage par ailleurs le développement des remontées au niveau central d'informations produites ou détenues par les collectivités (informations sur les services publics locaux par exemple). Enfin, il soutient le rapprochement des informations produites par l'État et les collectivités locales, à l'image de ce qui a été réalisé pour les indicateurs sociaux départementaux ».*

## **Brigitte BACCAINI**

J'appuie fortement l'avis n°9, car ce sujet de l'accès aux équipements et services nous préoccupe beaucoup au sein du CGET. Outre la fréquentation, n'aurions-nous pas pu demander une meilleure description de la nature et de la qualité des services ? Nous effectuons des travaux sur l'accès aux médecins et aux services médicaux dans les quartiers de la politique de la ville en particulier. Nous connaissons la présence et nous savons déterminer les temps d'accès, mais les données ne nous disent rien sur les délais d'attente, le coût, la capacité du cabinet médical, etc. Peut-être faudrait-il également ajouter à la phrase : « *Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés* », la mention « *et la complétude de la géolocalisation des équipements* » pour que cette géolocalisation devienne un réflexe.

Quant à l'avis n°10, la loi pour une République numérique oblige désormais les collectivités locales de 3 500 habitants à ouvrir leurs données. Or nous avons l'impression qu'elles n'y sont pas opposées, mais qu'elles ont besoin d'être aidées par le service statistique public pour cela. Les petites collectivités ne disposent en effet pas des outils pour réaliser l'exercice.

## **Robin DEGRON**

Sur cet avis n°10, vous évoquez les informations sur les services publics locaux, ce qui couvre un champ très vaste. Ne serait-il pas possible de pointer l'attention sur les entreprises publiques locales, les sociétés d'économie mixte ? Ce tissu péri-administratif prend une importance croissante à la faveur des logiques d'externalisation des collectivités locales vers ces opérateurs parapublics qui ne relèvent pas de l'administration publique. Or nous éprouvons des difficultés à appréhender la localisation des emplois publics statutaires, alors que le service public est de plus en plus effectué par des externalités, en particulier des entreprises publiques locales. Il nous semblerait intéressant de pouvoir suivre ce mouvement.

## **Didier LASSAUZAY**

Lorsque vous évoquez l'accès aux équipements et services, incluez-vous les services au sens large, y compris les services publics ? Il conviendrait, le cas échéant, de le préciser. S'agissant de l'estimation de la population présente sur le territoire, la présence des migrants sera-t-elle également prise en compte ?

## **Thomas ROUGIER, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)**

Il existe un autre sujet lié aux établissements publics locaux, tenant à l'état du patrimoine public local. Nous avons avancé sur la localisation de ces établissements, mais nous ne connaissons pas leur qualité et nous déléguons l'appréciation de cette qualité à des structures privées ou de lobbying alors qu'il s'agit d'un enjeu très fort.

## **Isabelle LEROUX, Drees**

S'agissant de l'avis n°10, je suis plutôt gênée par l'expression « *remontées au niveau central d'informations produites ou détenues par les collectivités* ». J'aurais parlé de transmission d'informations et de l'État plutôt que du niveau central. Par ailleurs, pour appuyer les remarques sur l'élaboration d'outils pertinents pour les acteurs publics locaux, il me semble qu'il faudrait souligner la mise à disposition d'outils pratiques et utilisables par des personnes non expertes, plutôt que la mise en commun des données produites par l'État et les collectivités locales. En l'occurrence, les indicateurs sociaux départementaux ne sont produits quasiment que par le SSP.

## **Claudine GASNIER, Autorité de la statistique publique (ASP)**

L'Autorité de la statistique publique est sensible au fait que l'avis n°10 ait été rédigé sur ce sujet. Ce texte va en effet dans le sens des recommandations formulées par l'Autorité lors de son audition du service statistique ministériel des collectivités locales. L'ASP a constaté que de nombreux progrès ont été réalisés au cours des années précédentes, mais elle a souhaité que soit développée l'information sur les collectivités locales pour apprécier, au-delà des évolutions annuelles des comptes de gestion des collectivités locales, des tendances structurelles en matière de dépenses ou de situation financière. L'ASP suivra donc avec attention la mise en œuvre de cet avis. Je rejoins également M. Degron sur la formulation. Dans la mesure où l'ASP soutient fortement cet avis, les termes employés pourraient être un peu plus fermes que de simples souhaits et encouragements.

## **Cédric AFSA**

S'agissant de l'avis n°8 sur la population présente, un vaste chantier va s'ouvrir et il reste un très grand nombre d'incertitudes méthodologiques dans l'expérimentation des données de téléphonie mobile. Le SSP Lab, créé au sein de l'Insee, a conclu une convention avec Orange pour travailler sur le sujet. Cette expérimentation soulève de nombreux problèmes, notamment de couverture. Outre le fait que l'analyse ne couvre que les clients d'Orange, la notion d'abonné ne correspond pas forcément aux individus à repérer. Nous ne pouvons donc nous poser la question du périmètre que lorsque nous aurons avancé. La mesure des flux touristiques apparaît importante. Des besoins ont également été exprimés par l'ancien chef du SSM SI (service statistique ministériel de la sécurité intérieure) qui souhaiterait mesurer des taux d'incident sur un territoire donné, en les rapportant non pas à la population résidente mais à la population présente au moment de la journée où un incident a été constaté. Nous espérons capter toute la population présente. Or cinq ans ne seront pas de trop pour le faire. La demande est bien enregistrée. Il me paraît toutefois difficile d'amender l'avis, sous peine de faire peser une trop grande pression et de prendre le risque que l'avis ne soit pas suivi.

Quant à l'accès, la géolocalisation constitue une condition nécessaire à la mesure. Ce besoin me paraît donc implicite. Des enquêtes sont actuellement menées par la Drees sur les délais d'attente. La qualité des services a également été citée par quelques répondants dans le cadre de la consultation publique. Or cette mesure constitue un défi. Certains travaux nationaux et internationaux sur le sujet essaient de convenir d'un ensemble de critères permettant de juger le niveau de qualité. D'autres essaient de capter cette qualité de manière subjective et très indirectement par la satisfaction des personnes. La difficulté avec ce type de variable, comme l'ont montré plusieurs travaux, est que l'individu quand il exprime sa satisfaction (ou son insatisfaction) juge sa situation en la comparant à une référence qui lui est propre et n'est pas observable. Ainsi, nous captions beaucoup d'éléments inobservés dans la déclaration.

La commission Services publics a rédigé un avis pour travailler sur la qualité des équipements, en analysant les informations disponibles à partir des enquêtes sur la satisfaction, avec l'idée d'expertiser dans ces travaux ces nouvelles sources de données. L'expertise devra montrer que nous pouvons les utiliser comme source statistique avec un niveau de qualité suffisante. À défaut, nous devons le faire savoir. Le Cnis demande que le service statistique public s'engage dans cette problématique, mais il s'agit là encore d'un travail exploratoire.

Sur l'avis n°10, nous avons bien noté vos demandes d'ajouts sur les entreprises publiques locales, la formulation et la mise en place d'outils communs.

## **Isabelle LEROUX**

J'insiste surtout sur le fait que nous ne pouvons pas parler de remontées au niveau central.

## **Cédric AFSA**

Nous modifierons cette phrase, dont la formulation était maladroite. Elle était sous-tendue par le besoin d'une centralisation des informations pour travailler sur les inégalités territoriales.

## **Pierre-Philippe COMBES**

La Commission reste par ailleurs ouverte à l'émergence de nouveaux thèmes au cours du moyen terme. Tout n'est pas figé pour les quatre années à venir. N'hésitez pas à nous faire part de besoins particuliers.

## **CONCLUSION**

### **Pierre-Philippe COMBES**

Je vous remercie de votre présence et je vous donne rendez-vous au printemps prochain.

*La séance est levée à 17heures.*

---

## DOCUMENTS

*Disponibles et téléchargeables sur le site du [cnis](#)*

---

### Documents préparatoires

- Projets d'avis du Moyen terme 2019-2023 - Commission Territoires
- Demande d'Avis d'opportunité du Cerema pour l'Enquête Mobilité Certifiée EMC2

### Documents complémentaires

- Projets d'Avis du Moyen Terme 2019-2023 de la commission Territoires validés par Président de la Commission
- Diaporama de présentation de l'élaboration du Moyen Terme 2019-2023 - Commission Territoires - présenté par Cédric Afsa le 18 octobre 2018
- Diaporama des projets d'avis du Moyen Terme 2019-2023 présenté en commission Territoires le 18 octobre 2018
- Diaporama de présentation du Cerema EMC2 pour demande d'avis d'opportunité



## AVIS D'OPPORTUNITÉ Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>)

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2013.

*Périodicité* : ponctuelle ou pluri-annuelle, rééditée à la demande d'une collectivité ou EPCI

*Demandeur* : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Au cours de sa réunion du 18 octobre 2018, la commission Territoires a examiné le projet d'enquêtes Mobilité certifiées Cerema.

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est à l'origine de la demande, afin de réaliser en partenariat avec une collectivité locale ou un EPCI qui en fait la commande, une enquête selon la méthodologie qu'il a développée.

Les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête et signent une convention de partenariat public-public avec le Cerema, afin de bénéficier de son assistance méthodologique et technique pour la préparation et le déroulement de l'enquête, parfois aussi pour l'analyse des résultats.

En 2019, deux enquêtes sont envisagées : la première avec la Grande Région Grenobloise (359 communes, 800 000 habitants, 3/4 du département de l'Isère) ; la deuxième avec Saint-Étienne (435 communes, 770 000 habitants, une partie des départements de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Ardèche). De nouvelles enquêtes, selon la même méthodologie EMC<sup>2</sup>, pourraient être demandées par d'autres collectivités et mises en œuvre dans les prochaines années.

L'objectif de l'enquête est de fournir à la collectivité ou l'EPCI une vision globale et cohérente du fonctionnement du territoire en termes de mobilité-voyageur. Il s'agit de réaliser une photographie des déplacements des habitants, quel que soit leur mode de transport, leur motif et leurs caractéristiques socio-démographiques un jour moyen de semaine.

Au-delà du besoin de connaissance de la mobilité, les enquêtes alimentent des modèles permettant l'évaluation de projets de transport (ligne de tramway, métro, etc.), ainsi que tous les documents de planification (PDU, PLU, Scot,...). Ces documents sont obligatoires pour la grande majorité des collectivités qui réalisent l'enquête.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête sont les suivants :

- Pour les ménages enquêtés : les caractéristiques du logement et la motorisation détaillée du ménage (type de véhicule, type de motorisation, utilisation la veille de l'enquête). Pour toutes les personnes de 5 ans ou plus du ménage, les données socio-démographiques.
- Pour les individus enquêtés au sein du ménage : la possession d'abonnement, la description de certaines

habitudes de mobilité, puis les déplacements s'ils se sont déplacés la veille de l'enquête (origine, destination, heure, mode, motif).

Les ménages dits "ordinaires" des périmètres d'enquête définis par les collectivités à l'initiative de l'enquête, constituent le champ de l'enquête. L'unité statistique enquêtée est l'individu ou le ménage.

L'enquête est de périodicité ponctuelle ou pluri-annuelle. Elle est généralement réalisée en moyenne tous les 10 ans à la demande des collectivités.

La taille de l'échantillon dépend du périmètre de l'enquête et du nombre de strates découpant de périmètre. La méthodologie EMC<sup>2</sup> préconise d'appliquer un taux de sondage entre 1 et 2 % de la population. Grenoble et Saint-Étienne prévoient d'interroger respectivement environ 7 000 ménages et 5 500 ménages en 2019-2020.

La collecte principale se déroule en général d'octobre n à avril n+1, hors vacances scolaires et week-end. Les entretiens sont réalisés du mardi au samedi sur les déplacements de la veille. Pour Grenoble et Saint-Étienne, la collecte est prévue d'octobre 2019 à avril 2020.

La collectivité passe un marché pour recruter un prestataire de collecte externe. Le CCTP de ce marché reprend les grands principes méthodologiques à respecter pour la certification Cerema et impose au prestataire un suivi très régulier de la collecte, tant en termes de production que de qualité. Pendant la collecte, le Cerema assure un suivi en parallèle aux côtés de la maîtrise d'ouvrage.

Au téléphone, l'entretien dure environ 20 minutes si une personne est interrogée, 30 minutes si 2 personnes sont interrogées ; En face-à-face, l'ensemble des personnes âgées de 5 ans ou plus sont interrogées sur le même jour de déplacement. La durée moyenne est de 1 heure, maximum 2 heures dans le cas de grands ménages très mobiles.

Chaque enquête donne lieu à la mise en place d'un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens des partenaires de l'enquête, ainsi que d'un comité technique pour la préparation et le suivi de l'enquête. Le Cerema est présent dans les deux instances.

Les principaux utilisateurs des résultats sont les partenaires de l'enquête et leur agence d'urbanisme quand elle existe (c'est le cas de Grenoble et Saint-Étienne), ainsi que le Cerema. Beaucoup de résultats sont mis en ligne, donc accessibles au grand public.

Le soutien du Cerema à la collectivité pour appliquer la méthodologie dite « standard » impose également à la collectivité de livrer les bases de données détaillées au centre Quételet pour permettre des travaux de recherche. Enfin, le Cerema réalise des études à façon pour approfondir certains thèmes qui ne le seraient pas par la collectivité et réaliser des analyses nationales. L'Ifsttar, les universités travaillant sur ce thème et la FNAU sont souvent associés aux journées d'étude organisées par le Cerema.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquêtes dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2019-2023.